

SERVICES PUBLICS
D'EAU POTABLE et D'EAU BRUTE
2017



SOMMAIRE

1) Chiffres clés 2017	5
2) Schéma général du dispositif d'alimentation en eau potable et en eau brute	6
3) Caractéristiques techniques du service	7
Organisation administrative du service.....	7
Conditions d'intervention du service	7
Répartition des prestations	11
Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0)	12
Points de prélèvement	12
Volumes produits	12
Points de production (usines d'eau potable)	12
Importations (eau potable - Cf. schéma représentatif)	13
Exportations (eau potable - Cf. schéma représentatif)	13
Bilan des ressources et production.....	13
Branchements en plomb.....	14
Volumes vendus.....	14
Linéaire du réseau de desserte	15
4) Tarification et recettes du service public d'eau potable.....	15
Fixation des tarifs en vigueur.....	15
Prix du service d'eau potable	15
Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique (CF note sur les redevances de L'Agence de l'eau 2011 en annexe)	16
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (D102.0)	18
Recettes d'exploitation	19
5) Indicateurs de performance d'eau potable	20
Qualité de l'eau distribuée - Résultats du contrôle réglementaire (P101.1 et P102.1) (indicateurs fournis par l'ARS 71)	20
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable (P103.2).....	21
Rendement du réseau de distribution (P104.3)	22
Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	23
Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3).....	23
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	24
Indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) (indicateur fourni par l'ARS 71).....	24
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)	24
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service et taux de respect de ce délai (P152.1)	24
Durée d'extinction de la dette (CCSPL P153.2)	25
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (CCSPL P154.0).....	25
Taux de réclamations (CCSPL P155.1) : en baisse	25
6) Financement des investissements.....	27
Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités pour le financement de ces travaux	27
Etat de la dette.....	27
Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service	28

7) *Faits marquants et perspectives* : 28

Présentation du programme annuel de travaux adopté par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....29

8) *Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau* 30

Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles :30

Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT.....30

9) *Note liminaire sur le prix global des services publics de l'eau et de l'assainissement* 31

10) *Annexes*..... 33

Conventions de vente et d'achat d'eau33

Répartition des abonnés par commune35

Contrôle sanitaire – Bilan détaillé, et synthèses par zones de distribution38

1) Chiffres clés 2017

5 barrages (12 000 000 m³)
2 usines de production
1 395 km de canalisations publiques de distribution
et d'adduction, 42 réservoirs (30 300 m³)
Plus de 60 personnes + prestataires
plus de 15 M€ / an

SERVICE PUBLIC EAU POTABLE

- Abonnés :
45 279 abonnés à la Communauté, hors abonnés des communes de Pouilloux et Saint Romain sous Gourdon (Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Arconce), Mary et Mont Saint Vincent (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Guye), Essertenne et Perreuil (Syndicat Mixte de l'Eau Morvan Autunois Couchois).
- 20 000 appels dont 867 au numéro vert CUCM, 281 avis d'urbanisme et permis de construire (y compris Assainissement)
- 154 dégrèvements accordés pour 85 240 m³ de fuites, dont 50 selon les règles communautaires, 250 233.35 € non facturés
- 4 947 816 m³ facturés aux abonnés domestiques (+43.2 %)
L'année 2017 est la dernière année du contrat. Usuellement les volumes vendus aux abonnés du service représentent les volumes des deux facturations de l'année du rapport. En 2017, ils représentent les 3 facturations de l'année : les 2 usuelles ainsi que celle qui a clôturé le contrat, en janvier 2018.
- 37 cas de fraude (comptage)
- performances :
 - Traitement eau potable : 5 650 000 m³, 2 100 tonnes de terres décantées totalement valorisées en agriculture
 - Eau mise en distribution : 6 085 547 m³, 100% en conformité
 - Rendement de distribution : 73.3 %
- actions :
 - Majorité des nouveaux compteurs de sectorisation posée
 - 564 (+ 2.5 %) fuites réparées (353 sur canalisations et branchements, 211 sur compteurs)
 - 9 203 mètres de réseau rénovés, 359 branchements remplacés (dont 171 en plomb supprimés), 3 460 compteurs renouvelés
 - 2 509 mètres de réseaux créés
- prix du service : 2.47 € HT et 2.98 TTC pour 1 000 litres distribués (base 120 m³ par an)

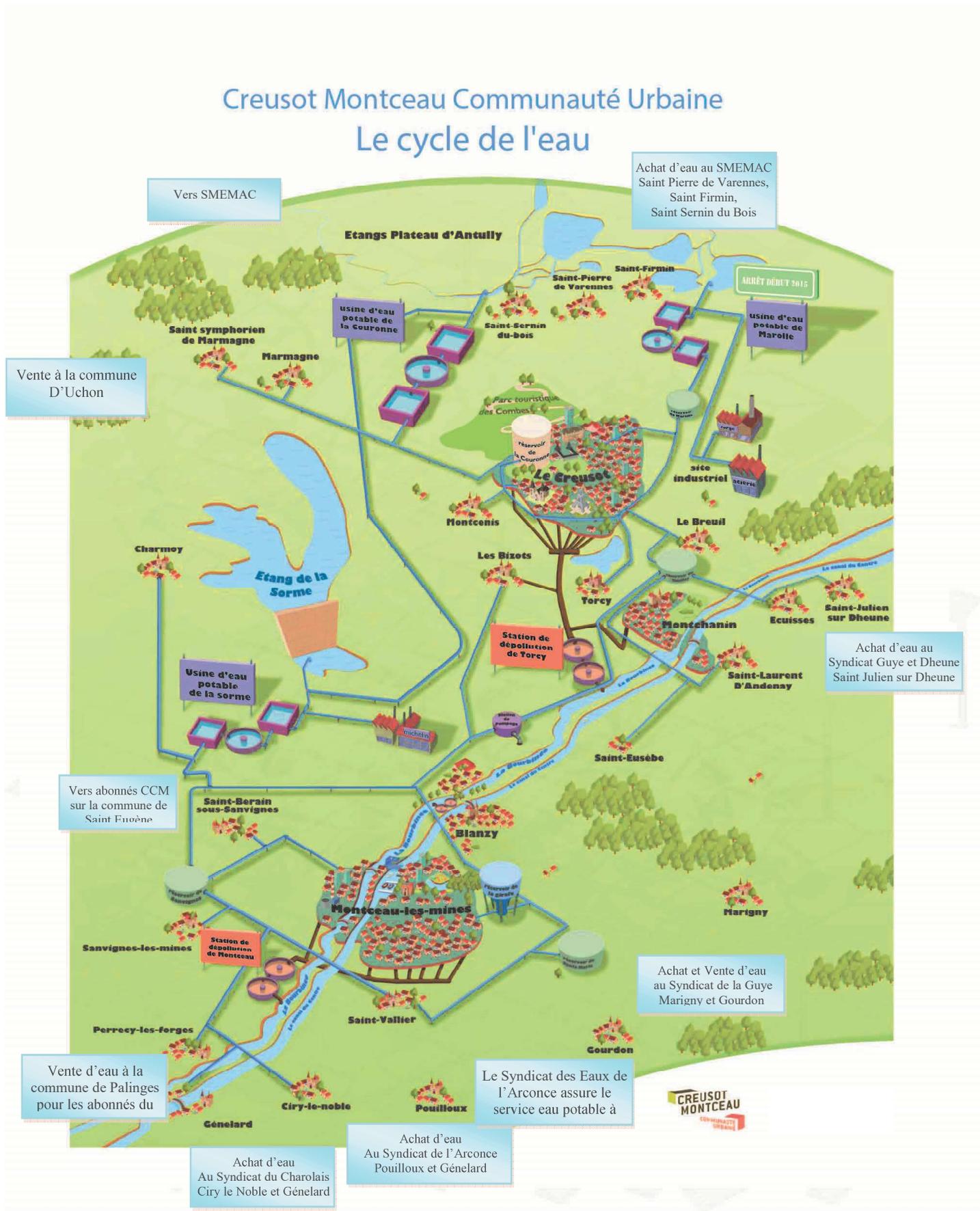
SERVICE PUBLIC EAU BRUTE

13 abonnés
922 676 m³ distribués (-9.7 %)

DEFENSE INCENDIE (via ouvrages des services d'eau)

1 532 dispositifs publics
750 contrôlés
23 remplacés

2) Schéma général du dispositif d'alimentation en eau potable et en eau brute



3) Caractéristiques techniques du service

Organisation administrative du service

Les compétences relatives à l'eau potable des 28 communes (Blanzy, Le Breuil, Le Creusot, Les Bizots, Ciry le Noble, Ecuisses, Gélénard, Montceau-les-Mines, Montcenis, Montchanin, Morey, Perrecy-les-Forges, Saint-Bérain/Sanvignes, Saint-Eusèbe, Saint Laurent d'Andenay, Saint-Sernin du Bois, Saint-Vallier, Sanvignes-les-Mines, Torcy, Charmoy, Saint Firmin, Saint Pierre de Varennes, Marmagne, Saint Symphorien de Marmagne, Saint Julien sur Dheune, Saint Micaud, Gourdon et Marigny) constituant la Communauté Creusot Montceau ont été transférées à celle-ci par la loi relative aux communautés urbaines.

Les compétences eau potable sur les communes de Pouilloux et Saint Romain sous Gourdon sont exercées par le Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Arconce, Mary et Mont Saint Vincent par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Guye, Essertenne et Perreuil par le Syndicat Mixte de l'Eau Morvan Autunois Couchois.

Les missions du service en ce qui concerne la Communauté sont :

- Production
- Protection du point de prélèvement
- Traitement
- Transport
- Stockage
- Distribution

Conditions d'intervention du service

Depuis le 17 avril 2014, les **élus** chargés particulièrement de la mise en œuvre de la politique eau et assainissement au sein de la Communauté sont :

- M. David Marti – Président,
- M. Hervé Mazurek Perret, vice-président rapporteur du budget et chargé du tourisme,
- Mme Sylvie Lecoer, vice-présidente chargée de l'eau et de l'assainissement,
- M. Jean-Marc Hippolyte, Conseiller délégué chargé des milieux naturels (dont les ressources en eau), de la biodiversité et des bassins versants.

Les **services dirigeants** :

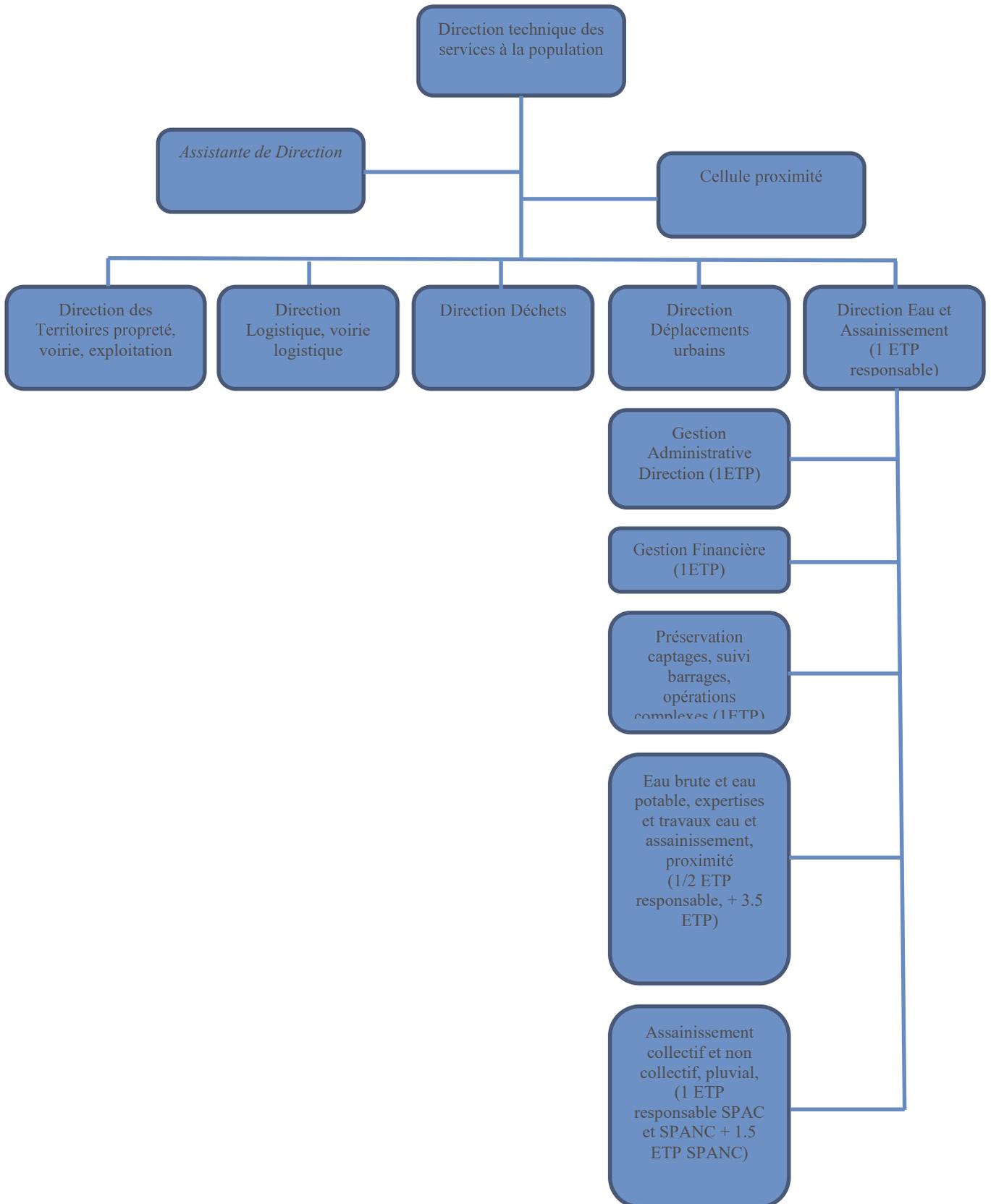
- La direction générale et la direction des services fonctionnels (juridique, marchés publics, finances, contrôle de gestion, foncier, assemblées)
- La direction des services à la population à laquelle est rattachée la direction eau et assainissement.

La **direction eau et assainissement** : 11 agents en 2017

- 1 ingénieur principal directeur,
- 1 agent administratif (assistance de l'ensemble de la direction : GRH, réunions, secrétariat, etc)
- 1 ingénieur chargé des ressources en eau et biodiversité, conduite d'opérations complexes,
- 1 ingénieur à mi-temps jusqu'en août, chargé de la cellule expertises et travaux eau et assainissement, des services d'eau et d'incendie,
- 1 technicienne chargée de l'assainissement non collectif (SPANC) et collectif et pluvial,
- 1 technicien, 1 agent de maîtrise principal, 1 agent de maîtrise, et 2 adjoints techniques, chargés des questions de proximité, des projets et surveillance des travaux, des demandes d'autorisation au titre du

droit des sols, des futurs contrôles assainissement dans le cadre des ventes d'immeubles et du contrôle de conception et réalisation des projets d'installation dans le cadre du SPANC, 1 assistante financière (gestion budgétaire et marchés publics de la direction)

En définitive, l'organisation peut être représentée comme suit :



Les missions de la direction eau et assainissement :

De manière générale, assistance à la mise en œuvre de la politique eau assainissement et proposition d'évolutions et maîtrise d'œuvre des interventions.

- Stratégie et programmation, mise en œuvre des politiques
- Assistance à la décision des élus pour définir et mettre en œuvre les politiques eau et assainissement ou « schémas directeurs eau et assainissement » qui doivent permettre d'assurer le développement et organisation des services selon les objectifs politiques
- Expertises et travaux
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage, études et préparation de projets pour la consultation des entreprises en renouvellement, extension de réseaux et système de traitement,
 - Participation aux négociations et régularisations foncières,
 - Rédaction des pièces techniques des marchés,
 - Maîtrise d'œuvre des travaux, contrôle qualité d'exécution, suivi des dépenses,
 - Coordination des contrôles qualité (test étanchéité et inspection télévisée),
 - Contrôles SPANC
- Renseignements sur les réseaux aux services internes, aux services extérieurs, au public,
 - Gestion des demandes des usagers, dont les avis « droit des sols »
- Gestion financière
 - Gestion des 3 budgets annexes eau et assainissement collectif et non collectif, trésorerie,
 - Gestion des dossiers de demandes de subventions avec l'agence de l'eau Loire Bretagne et le Conseil général,
- Suivi, contrôle et proposition d'évolution du service porté par le Syndicat de l'Arconce (Pouilloux et Saint Romain sous Gourdon), de la Guye (et des contrats de délégation de service public :
 - La facturation est confiée dans tous les cas à Véolia Eau, selon les **mêmes modalités pour tous les usagers** du territoire de la Communauté.
 - Les usagers des communes de Pouilloux et Saint Romain sous Gourdon sont alimentés en eau potable par le Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Arconce (en partie pour Pouilloux) ; Mary et Mont Saint Vincent par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Guye ; l'exploitation est assurée par la société S.A.U.R ;
 - Les usagers des communes d'Essertenne et Perreuil sont alimentées en eau par le Syndicat Mixte de l'Eau Morvan Autunois Couchois ; l'exploitation est assurée par la société Véolia Eau ;
 - Deux contrats d'affermage pour le reste des usagers de la CUCM :
 - Avec la société Véolia Eau :
 - Communes : Blanzly, Le Breuil, Le Creusot, Les Bizots, Ciry le Noble, Ecuisses, Gévelard, Montceau-les-Mines, Montcenis, Montchanin, Morey, Perrecy-les-Forges, Pouilloux, Saint-Bérain/Sanvignes, Saint-Eusèbe, Saint Laurent d'Andenay, Saint-Sernin du Bois, Saint-Vallier, Sanvignes-les-Mines, Torcy, Charmoy, Saint Firmin, Saint Micaud, Saint Pierre de Varennes, Marmagne, Saint Symphorien de Marmagne et Saint Julien sur Dheune.
 - Le contrat ayant pris effet le 13/11/1987 ; il prend fin le 31 décembre 2017.

Les principaux avenants :

Avenant	Date	Objet
Intégration de nouveaux ouvrages	13/07/1994	Intégration de nouveaux ouvrages
Modification tarifaire	10/07/1995	Modification tarifaire
Conditions de dotation de FRR	04/09/1996	Conditions de dotation de FRR (Fonds de Renouvellement des Réseaux)
Avenant de transfert	21/12/1999	Avenant de transfert
Améliorations du service	01/01/2000	Améliorations du service : - Compte "Fonds de Renouvellement des Réseaux" - Bordereau des prix - Dispositions clientèles - Parc des compteurs - Révision de la rémunération
Nouveau périmètre / Diverses adaptations du CDC / intégration LEMA	22/01/2008	Individualisation des contrats – intégration des communes de saint Sernin du Bois et Gévelard – fond de renouvellement de réseau – renouvellement des équipements – révision de la rémunération – charte sociale
Extension du périmètre, nouveaux règlement, bordereau	1/1/2010	Intégration de la commune de saint Laurent d'Andenay et de l'ex indivision – régularisation impact Schémas Directeurs – nouveaux bordereaux branchements forfaitisés – contrôle des poteaux incendie – augmentation des responsabilités du fermier – refonte des règlements de service
Renouvellement branchements plomb, nouveau cahier des charges, révision du bordereau de prix unitaires	1/6/2011	Protocole de conception et réalisation des interventions sur les ouvrages d'eau, la simplification en un seul bordereau des travaux du délégataire sur les canalisations et branchements, intégration de l'observatoire de qualité des eaux du bassin versant et de la retenue de la Sorme, accélération du remplacement des branchements en plomb.
Construction de l'usine de la Couronne	1/1/2013	Avenant pour la prise en charge de la construction et du financement partiel par le délégataire de la construction de la nouvelle usine de la Couronne. Modification des dispositions liées au renouvellement, à la réhabilitation de réseau et branchements. Bordereau complémentaire. Mise en place d'un dispositif d'accompagnement social.
Extension du périmètre Communautaire – 8 nouvelles communes	1/1/2014	Intégration dans le périmètre Communautaire des communes de : Saint Julien / Dheune, Saint Firmin, Saint Pierre de Varenne, Marmagne, Saint Symphorien de Marmagne, Charmoy pour l'eau potable et Gourdon, Marigny pour l'assainissement collectif Avenant d'exploitation du service.
Mises à niveau réglementaire du règlement de service	2016	Nouveau règlement de service suite aux lois Brottes, Warsmann
Durée prolongée jusqu'au 31/12/ 17	2016	Durée prolongée d'un mois et demi jusqu'au 31/12/ 17
Extension du périmètre Communautaire – 2 nouvelles communes	2017	Intégration dans le périmètre Communautaire des communes de : Morey et Saint Micaud

▪ Avec la société SAUR :

- Communes : Marigny et Gourdon.
- Contrat ayant pris effet le 01/01/2014 ; La durée du contrat est de 9 ans. Il prend fin le 31/12/2022.

Un avenant :

Avenant	Date	Objet
Reprise du contrat suite à la sortie des communes du Syndicat de le Guye et à l'intégration à la CUCM Uniformisation des services et tarifs	1/1/2014	Reprise du contrat de DSP, facturation aux tarifs et contrôle des poteaux incendie identiques sur l'ensemble de la CUCM
règlement de services	04/03/2016	Modification du règlement de services – loi Brottes

Répartition des prestations

Répartition des tâches		Délégataire VEOLIA EAU	Délégataire SAUR	C.C.M.
Gestion du service	application du règlement du service	X	X	X
	fonctionnement, surveillance et entretien des installations	X	X	
	relève des compteurs	X	X	
Gestion des abonnés	accueil des usagers	X	X	X
	facturation	X		
	traitement des doléances client	X	X	X
Mise en service	des branchements	X	X	
Entretien	de l'ensemble des ouvrages	X	X	X
	de la voirie liée aux ouvrages			X
	des branchements	X	X	
	des canalisations	X	X	
	des clôtures	X		
	des compteurs	X	X	
	des équipements électromécaniques	X	X	
	des forages (captages d'eau de surface)	X		X
	des ouvrages de traitement	X		X
	du génie civil	X		X
	des plantations	X		X
Renouvellement	de la voirie liée aux ouvrages			X
	de l'ensemble des ouvrages	X	X	X
	des branchements	X	X	
	des canalisations	X		X
	des captages			X
	des clôtures	X		
	des compteurs	X	X	
	des équipements électromécaniques	X	X	
	des forages	-		-
	des ouvrages de traitement			X
du génie civil	X		X	
Renouvellement	des branchements plomb	X		
	des portails	X		
	des équipements hydrauliques de traitement et pompage	X	X	
	des installations électriques et informatiques	X	X	
	de la télalarme, télésurveillance, et télégestion	X	X	
	des vannes et accessoires hydrauliques	X	X	
Prestations particulières	entretien des points de distribution publics	X	X	
	traitement des boues	X		

Nota : les prestations d'entretien et renouvellement sont précisés dans les contrats d'affermage ; des dispositions particulières s'appliquent aux ouvrages de captages et aux réseaux pour le contrat Véolia Eau.

De manière générale, les délégataires ont la charge des interventions relevant du « locataire » et la Communauté celles relevant du « propriétaire ».

Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0)

Il s'agit du nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public eau potable sur laquelle elle raccorder ou techniquement raccordable.

Le service public d'eau potable dessert environ *95 148 habitants*. Le nombre d'habitants ne comprend pas les communes de Pouilloux et Saint Romain sous Gourdon dont les compétences sont exercées par le Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Arconce, Mary et Mont Saint Vincent par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Guye, Essertenne et Perreuil par le Syndicat Mixte de l'Eau Morvan Autunois Couchois.

Nature des ressources utilisées et volumes prélevés (Cf. schéma préalable)

Les volumes prélevés sont des volumes d'eau brute (non traitée).

Points de prélèvement

Ouvrage de production concerné	Prélèvement 2016 [m ³]	Prélèvement 2017 [m ³]	Variation %
Couronne (mélange captages nord)	2 693 320	2 765 683	2.7 %
Marolle (mélange captages nord)	0	0	-
Sorme (lac de la Sorme)	3 984 690	3 501 352	-12.1 %
Sources de Charmoy	0	0	-
Sources de Saint Symphorien	0	0	-
Total	<i>6 678 010</i>	<i>6 267 035</i>	<i>- 6.2 %</i>

Volumes produits

Les volumes produits sont des volumes d'eau traitée.

Points de production (usines d'eau potable)

Ouvrage	Débit nominal [m ³ /jour]	Production 2016 [m ³]	Production 2017 [m ³]	Variation %
Couronne	10 000*	2 208 525	2 542 200	15.1 %
Marolle	-	0	0	-
Sorme	20 000	3 506 527	3 107 855	-11.4 %
Sources de Charmoy	-	0	0	-
Sources de Saint Symphorien	-	0	0	-
Total	38 000	5 715 052	5 650 055	-1.1 %

Le débit nominal est le débit de fonctionnement des pompes dans des conditions attendues de fonctionnement.

L'usine de la Marolle a été abandonnée en juillet 2015, les sources de Charmoy déconnectées en septembre 2015, les sources de Saint Symphorien déconnectées en novembre 2016.

* débit nominal de la nouvelle usine de traitement

Importations (eau potable - Cf. schéma représentatif)

Exportateur	Importé en 2016 [m ³]	Importé en 2017 [m ³]	Variation %
SMEMAC (1)	302 472	289 781	-4.2 %
Syndicat inter Communal des Eaux Guye et Dheune (2)	3 610	41 978	1 062.8 %
Syndicat des eaux de l'Arconce (3)	640	709	10.8 %
Syndicat des eaux du Charolais (4)	14 480	19 161	32.3 %
Syndicat inter Communal des Eaux Guye (5)	92 705	107 824	16.3 %
TOTAL	413 907	459 453	11.0 %

- (1) Le SMEMAC, Syndicat Mixte de l'Eau Morvan Autunois Couchois, alimente les usagers des communes de St Sernin du Bois qui a intégré la Communauté au 1^{er} janvier 2008, de Saint Pierre de Varennes, de Marmagne et Saint Firmin qui ont intégré la Communauté au 1^{er} janvier 2014. Les 289 781 m³ importés en 2017 correspondent aux besoins en eau des communes (application de la convention volume entrant – volume sortant),
- (2) L'intégration en 2014 de la commune de Saint Julien sur Dheune s'accompagne d'un achat d'eau au Syndicat inter Communal des Eaux Guye et Dheune pour alimenter une partie de la commune. L'augmentation d'achat d'eau 2017 par rapport à 2016 provient de l'intégration des communes de Morey et Saint Micaud pour lesquelles la CCM achète de l'eau au SIE de la Guye et Dheune.
- (3) Le Syndicat de l'Arconce alimente en partie les usagers des communes de Ciry le Noble,
- (4) Le Syndicat des Eaux du Charolais alimente en partie les usagers des communes de Gévelard qui a intégré la Communauté au 1^{er} janvier 2008 et de Ciry le Noble (réservoir de Villard)
- (5) Le Syndicat des Eaux de la Guye alimente les usagers des communes de Gourdon et Marigny qui ont intégré la Communauté au 1^{er} janvier 2014.

Exportations (eau potable - Cf. schéma représentatif)

Importateur	Exporté en 2016 [m ³]	Exporté en 2017 [m ³]	Variation %
Palinges et Uchon (1)	8 451	8 842	4.6 %
Syndicat inter Communal des Eaux de la Guye (2)	14 937	15 119	1.2 %
TOTAL	23 388	23 961	2.4 %

- (1) Palinges et Uchon : vente d'eau à la commune de Palinges pour les habitants du lieu-dit « le Minerai » et vente en gros à la commune d'Uchon
- (2) volume exporté vers le Syndicat Intercommunal de la Guye

Bilan des ressources et production

	Eau brute (prélevée)			Eau traitée (produite à partir des installations communautaires)		
	2016	2017	Variation %	2016	2017	Variation %
Ressources propres	6 678 010	6 267 035	- 6.2 %	5 715 052	5 650 055	-1.1 %
Exportation	-	-	-	8 451	8 842	4.6 %
TOTAL	6 678 010	6 267 035	- 6.2 %	5 723 503	5 658 897	-1.1 %

Nombre d'abonnements

Abonnements	2016	2017	Variation %
Nombre d'abonnements domestiques	44 976	44 753	-0.5 %
Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)	20	20	0 %
Autres services d'eau potable	9	8	-11.1 %
Nombre total d'abonnement	<i>45 005</i>	<i>44 781</i>	<i>-0.5 %</i>

Le nombre d'abonnés domestiques ne comprends pas les communes de Pouilloux, Saint Romain sous Gourdon, Mary, Mont Saint Vincent, Essertenne et Perreuil qui sont gérés par d'autres Syndicats

N.B : Les abonnements non domestiques sont les établissements redevables directement de l'agence de l'eau. Cette distinction n'est appliquée que depuis 2008.

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait, assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'agence de l'eau.

Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont pris en considération dans ce paragraphe. La qualité de l'eau a ici un potentiel de dissolution du plomb très faible : le plomb n'est donc pas un enjeu aussi fort que dans d'autres secteurs.

	2016	2017
Nombre de branchements publics en plomb changés dans l'année	<i>216</i>	<i>171</i>
Nombre de branchements publics en plomb restants	8 303	8 132
Pourcentage de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1 ^{er} janvier de l'année de présentation du rapport	19.9 %	20.0 %

359 branchements ont été renouvelés dont 216 en plomb.

Volumes vendus

Ces volumes sont calculés sur une période de référence de 12 mois (année civile ou période de relève). La période retenue doit être identique pour tous les volumes, et est ici l'année civile.

Volumes vendus	2016	2017	Variation %
Volumes facturés aux abonnés	4 200 096	5 604 804	33.44 %
- dont abonnés domestiques	3 454 766	4 947 816	43.2 %
- dont abonnés non domestiques	745 330	656 988	-11.9 %
Volumes exportés	23 388	23 961	2.4 %
Total des volumes vendus	<i>4 223 484</i>	<i>5 628 765</i>	<i>33.27 %</i>

N.B. : - Les abonnements non domestiques sont les établissements redevables directement de l'agence de l'eau. Cette distinction n'est appliquée que depuis 2008.

L'année 2017 est la dernière année du contrat.

Usuellement les volumes vendus aux abonnés du service représentent les volumes des deux facturations de l'année du rapport.

En 2017, ils représentent les 3 facturations de l'année : les 2 usuelles ainsi que celle qui a clôturé le contrat, en janvier 2018.

Les chiffres de variation sont donc donnés à titre informatif et non à titre de comparaison.

Linéaire du réseau de desserte

	2016	2017	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en mètres	<i>1 383 403</i>	<i>1 394 626</i>	<i>0.8 %</i>

4) Tarification et recettes du service public d'eau potable

Fixation des tarifs en vigueur

Pour l'année 2017, l'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité le 14 décembre 2016.

Pour la Communauté Urbaine Creusot Montceau, les tarifs concernant la part de la société Véolia Eau sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les frais d'accès au service fin 2017 sont de 45.53 € HT (+ 1.02 %).

Autres prestations facturées aux abonnés : travaux du délégataire comme travaux de branchements.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes publics concernés. Le service eau potable est assujéti en particulier à la *TVA (taux : 5,5 % pour le service d'alimentation, 20 % pour les travaux) et aux redevances de l'Agence de l'eau ci-après explicitées.*

Prix du service d'eau potable

Le prix du service comprend :

- Une *partie fixe ou abonnement*
- Une *partie proportionnelle à la consommation d'eau potable* (obligatoire)

Les abonnements sont payables *d'avance* **semestriellement**

Les volumes sont *relevés* **annuellement**

Les consommations sont payables *à terme échu*, au vu du *relevé*. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique (CF note sur les redevances de L'Agence de l'eau 2011 en annexe)

Cette redevance fixée par l'Etat via les agences de l'eau est perçue dans toutes les communes quelle que soit leur population. Elle remplace l'ancienne « contre-valeur » de la redevance de pollution domestique qui, jusqu'au 31 décembre 2007, n'était perçue que dans les communes comprenant au moins 400 habitants agglomérés permanents et saisonniers pondérés.

Par conséquent, aucune facture émise à compter du 1er janvier 2008 ne doit mentionner le terme « contre-valeur », sauf les annulations ou réductions de factures émises avant cette date. Cette redevance est reversée à l'agence de l'eau.

Evolution du tarif de l'eau potable

	Désignation	Prix 2016 connu au 1 ^{er} janvier 2017	Prix 2017 connu au 1 ^{er} janvier 2018
Part de l'exploitant	Part fixe [€ HT/an] (abonnement ordinaire (*))	57.84	58.84
	Part proportionnelle [€ HT/m ³]		
	Tranche 1 : 0 à 10 m ³	1.5379	1.5542
	Tranche 2 : 10 à 30 m ³	0.5099	0.5153
	Tranche 3 : 30 à 70 m ³	1.5379	1.5542
	Tranche 4 : 70 à 120 m ³	1.6406	1.6580
	Tranche 5 : 120 à 500 m ³	1.6920	1.7100
	Tranche 6 : 500 à 1 000 m ³	1.64.06	1.6580
Tranche 7 : > 1 000 m ³	1.5892	1.6061	
Part de la collectivité	Part fixe [€ HT/an] (abonnement ordinaire)	13.00	13.00
	Part proportionnelle [€ HT/m ³]		
	Tranche 1 : 0 à 10 m ³	0.3042	0.3042
	Tranche 2 : 10 à 30 m ³	0.3042	0.3042
	Tranche 3 : 30 à 70 m ³	0.3042	0.3042
	Tranche 4 : 70 à 120 m ³	0.6542	0.6542
	Tranche 5 : 120 à 500 m ³	0.8292	0.8292
	Tranche 6 : 500 à 1 000 m ³	0.6542	0.6542
Tranche 7 : > 1 000 m ³	0.4792	0.4792	
Parts Agence de l'Eau (Selon la commune)	Redevance pour pollution domestique (variable selon la commune) [€ HT/m ³] (communes de Torcy, St Vallier, St Sernin, St Eusèbe, Montchanin, Montcenis, Montceau, Le Creusot, Blanzy, Saint Laurent d'Andenay, Charmoy, Marmagne, saint Firmin, Saint Pierre de Varennes, Saint Symphorien de Marmagne),	0.30	0.30
	Redevance pour pollution domestique (Variable selon la commune) [€ HT/m ³] (communes de Sanvignes-les-Mines, St Bérain sous Sanvignes, Perrecy-les-forges, Le Breuil, Gévelard, Ciry le Noble)	0.23	0.23
	Redevance pour pollution domestique (Variable selon la commune) [€ HT/m ³] (commune de Les Bizots)	0.30	0.30
	Redevance pour pollution domestique (variable selon la commune) [€ HT/m ³] (commune d'Ecuisses, Saint Julien sur Dheune, Morey, Saint Micaud)	0.29	0.29
	Redevance pour préservation des ressources	0.055	0.055
Part Etat	TVA (taux)	5.5 %	5.5%

** Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³ pour un compteur de diamètre 15 mm.
En 9) est proposée la présentation des factures (120 m³) pour chaque année (derniers tarifs connus
au 1er janvier 2017 et 2018)*

Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (D102.0)

Composante de la *facture d'eau potable pour 120 000 litres consommés en un an*

Pour 120 m3 d'eau potable consommés et assainis (collectif)	Prix 2016 Connu au 1er jan 2017 €	Prix 2017 Connu au 1er jan 2018 €	
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	226,96	229,76	1,23%
de l'assainissement collectif*	133,59	135,68	1,56%
Part de la collectivité			
du service d'eau potable	67,00	67,00	0,00%
de l'assainissement collectif*	53,57	53,57	0,00%
Part Organisme Publics			
Redevance de préservation ressource en eau	6,60	6,60	0,00%
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	21,60	21,60	0,00%
TVA			
pour le service d'eau potable	18,51	18,66	0,84%
pour l'assainissement collectif*	20,88	21,08	0,98%
TOTAL TTC			
pour le service d'eau potable	355,07	358,02	0,83%
pour l'assainissement collectif*	229,64	231,93	1,00%
Total TTC global	584,71	589,96	0,90%
Total TTC pour 1 m3	4,87	4,92	0,90%
Pour 120 m3 d'eau potable consommés et assainis (non collectif)	Prix 2016 Connu au 1er jan 2017 €	Prix 2017 Connu au 1er jan 2018 €	
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	226,96	229,76	1,23%
de l'assainissement non collectif*	18,25	18,44	1,04%
Part de la collectivité			
du service d'eau potable	67,00	67,00	0,00%
de l'assainissement non collectif*	15,11	15,11	0,00%
Part Organisme Publics			
Redevance de préservation ressource en eau	6,60	6,60	0,00%
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00%
TVA			
pour le service d'eau potable	18,51	18,66	0,84%
pour l'assainissement non collectif*	3,34	3,36	0,45%
TOTAL TTC			
pour le service d'eau potable	355,07	358,02	0,83%
pour l'assainissement non collectif*	36,70	36,91	0,56%
Total TTC global	391,77	394,93	0,81%
Total TTC pour 1 m3	3,26	3,29	0,81%

Prix théorique du m³ (eau potable *et* assainissement collectif) pour un usager de Montceau les Mines consommant 120 m³ (prix connu au 1^{er} janvier 2018) : 4.92 € TTC / m³ (+ 0.90%)

Recettes d'exploitation

Recettes du délégataire Véolia Eau

	2016	2017	Variation %
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés	7 891 078	8 225 288	4.24 %
Recettes de volumes exportés	7 691	19 330	151.33 %
Liées à l'exploitation du service	430 631	430 312	-0.07 %
Ristournes	221 501	222 786	0.58 %
Dotations aux fonds contractuels	660 232	665 936	0.86 %
Collectivité et autres organismes publics	4 432 315	4 187 043	-5.53 %
Travaux attribués à titre exclusif	457 877	601 389	31.34 %
Produites accessoires	259 520	309 532	19.27 %
TOTAL	14 360 845	14 661 616	2.09%

Les volumes exportés concernent les communes de Palinges et Uchon.

Recettes du délégataire SAUR

	2016	2017	Variation %
Liées à l'exploitation du service	82 200	83 600	1.70 %
Travaux attribués à titre exclusifs	3 600	400	-88.89%
Produites accessoires	1 400	0	-
Total	87 200	84 100	-3.56 %

Les arrondis expliquent la différence sur le total 2017

5) Indicateurs de performance d'eau potable

Les indicateurs sont issus du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 et sont renseignés pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2008.

Qualité de l'eau distribuée - Résultats du contrôle réglementaire (P101.1 et P102.1) (indicateurs fournis par l'ARS 71)

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Pourcentage de conformité	Paramètres non-conformes aux limites
Conformité bactériologique (P101.1)	198	0	100 %	0
Conformité physico-chimique (P102.1)	60	0	100 %	0

Les contrôles réglementaires réalisés par l'ARS de Saône et Loire sont conformes à 100 % pour les paramètres bactériologiques et à 100 % pour les paramètres physico-chimiques.

Véolia Eau et SAUR assurent en complément du contrôle ARS de Saône et Loire une surveillance permanente de la qualité de l'eau.

Les tableaux « bilan des analyses non conformes » présentés en annexe synthétisent tous les résultats d'analyses non-conformes aux références de qualité effectuées par l'ARS de Saône et Loire (OFF) et les délégataires de la Communauté (SYS), sur l'eau produite et l'eau distribuée, selon le type de paramètres (microbiologique ou physico-chimique).

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable (P103.2)

La description des grands ouvrages – puits, réservoirs, stations de traitement, pompes... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant celui du 2 mai 2007. Le nombre de point maximum attribuables est de 120.

Patrimoine hors Gourdon et Marigny – gestion Véolia eau :

Gestion patrimoine – niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur ICGPR
ICGPR existence d'un plan de réseau	10	10
ICGPR mise à jour annuelle du plan de réseau	5	5
ICGPR informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
ICGPR connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	14
ICGPR localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
ICGPR inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
ICGPR dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseau	10	0
ICGPR inventaire caractéristique des compteurs et références carnet métrologique	10	10
ICGPR inventaire secteurs de recherche de pertes en eau	10	10
ICGPR localisation des autres interventions	10	10
ICGPR mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
ICGPR existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	5
Total sur 120	120	109

Patrimoine Gourdon et Marigny – gestion SAUR :

Gestion patrimoine – niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur si pas de seuil	Valeur officielle
ICGPR existence d'un plan de réseau	10	10
ICGPR mise à jour annuelle du plan de réseau	5	5
ICGPR informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
ICGPR connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
ICGPR localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
ICGPR inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	Pas d'équipement électromécanique
ICGPR dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseau	10	0
ICGPR inventaire caractéristique des compteurs et références carnet métrologique	10	10
ICGPR inventaire secteurs de recherche de pertes en eau	10	10
ICGPR localisation des autres interventions	10	10
ICGPR mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
ICGPR existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	5
Total sur 120	104	100

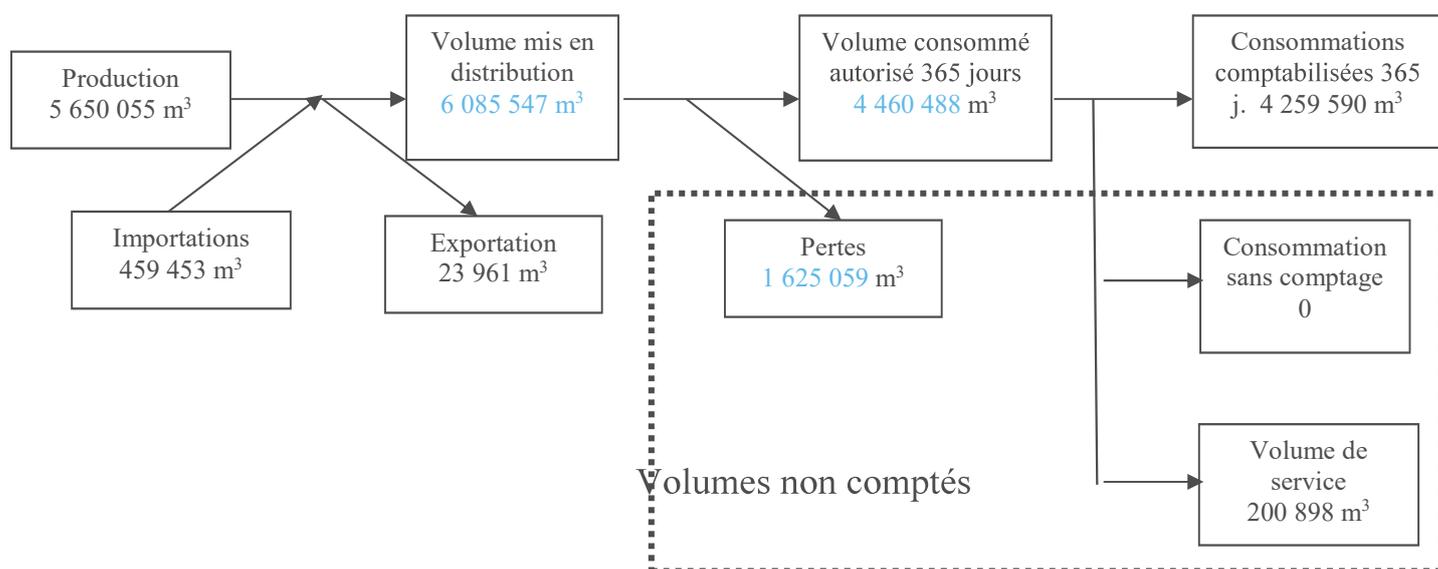
Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Ratio entre d'une part le volume consommé autorisé 365 jours augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services d'eau potable : **73.40 % (74.53 % en 2016)** ; le rendement s'est dégradé en 2017 suite à l'accumulation de fuites très importantes difficilement localisables compte tenu de la taille des ilots. A noter que ce calcul intègre les deux nouvelles communes de Morey et Saint Micaud.

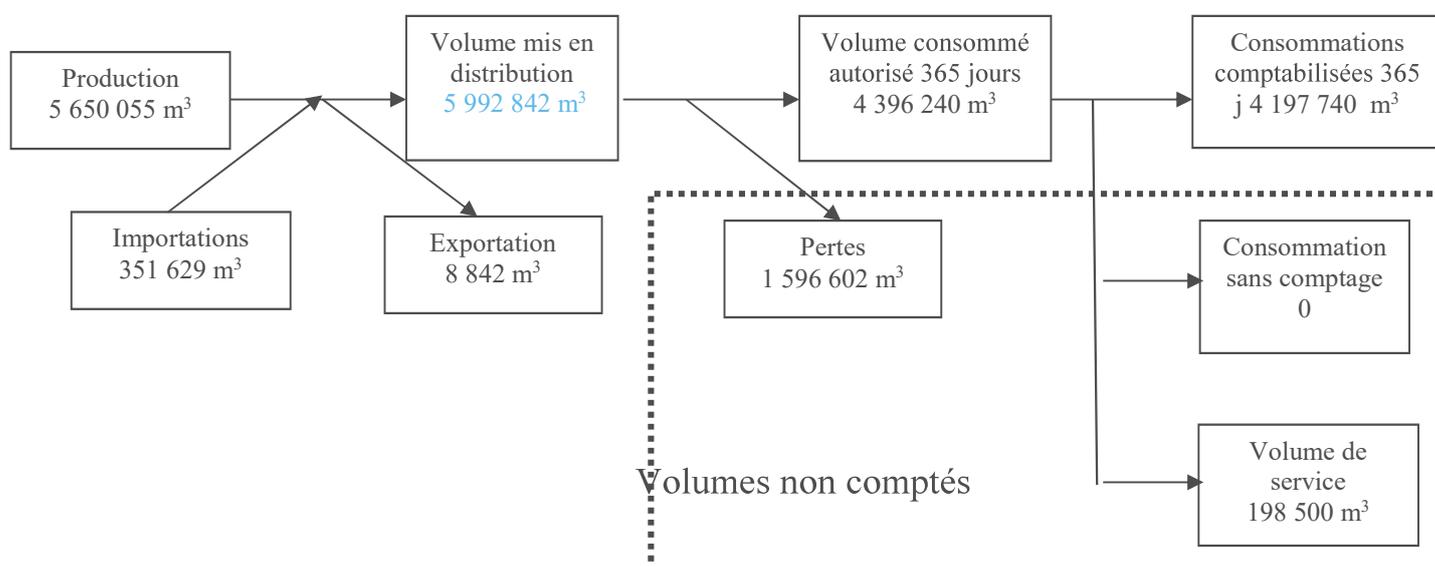
La mise en place de la sectorisation courant 2017 devrait permettre une détection plus rapide.

L'objectif « Agence de l'eau » relatif au rendement primaire (volumes mesurés / volumes mis en distribution) est fixé à 83 %, soit une diminution des pertes de l'ordre de 558 000 m³ : c'est un objectif très ambitieux donc à viser sur le moyen voire long terme compte tenu du très important patrimoine.

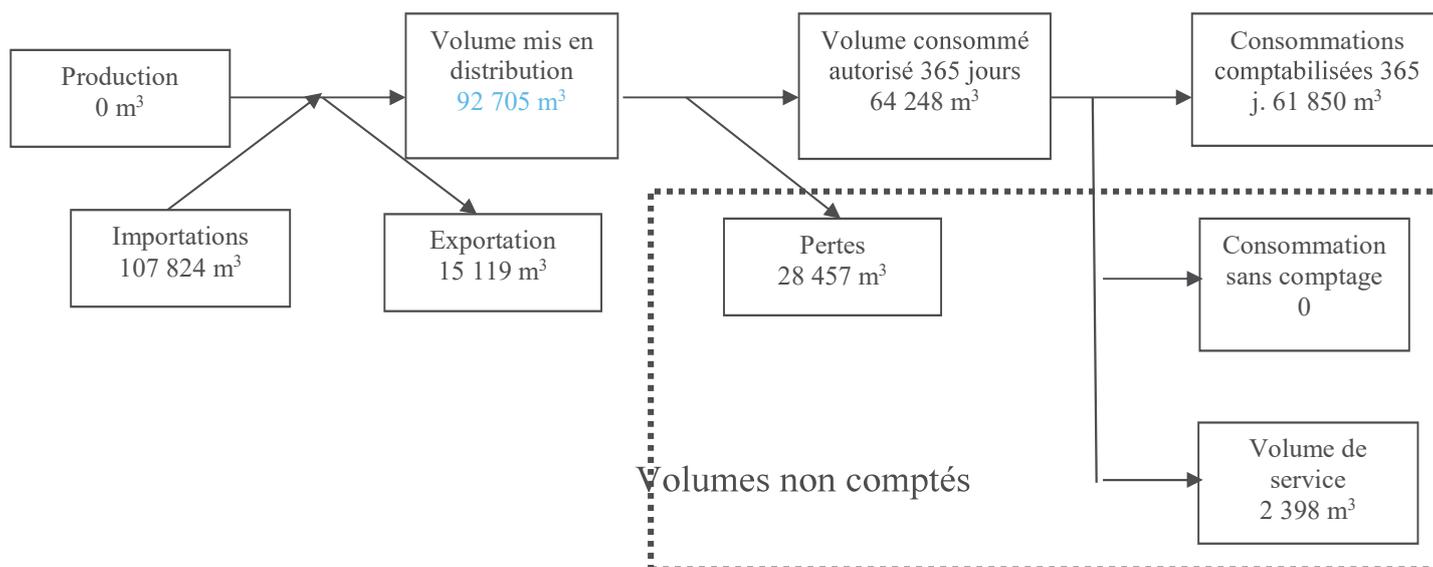
Synthèse générale des flux de volumes secteurs gérés par Véolia Eau + SAUR



Synthèse partielle des flux de volumes secteurs gérés par Véolia Eau :



Synthèse partielle des flux de volumes secteurs gérés par SAUR :



Les volumes utilisés pour le calcul des indicateurs et définis dans ce schéma sont des volumes comptés sur l'année civile.

Evolution des consommations et rendement hydraulique :

Le volume consommé autorisé ($4\,460\,488\text{ m}^3$ pour 2017) est en diminution de 1.85 % par rapport à 2016 ($4\,544\,363\text{ m}^3$ pour 2016).

Le volume vendu aux abonnés du service ($4\,947\,816\text{ m}^3$ pour 2017) est en hausse par rapport à 2016 ($4\,200\,096\text{ m}^3$ pour 2016). L'année 2017 est la dernière année du contrat. Usuellement les volumes vendus aux abonnés du service représentent les volumes des deux facturations de l'année du rapport. En 2017, ils représentent les 3 facturations de l'année : les 2 usuelles ainsi que celle qui a clôturé le contrat, en janvier 2018.

Les volumes perdus sont liés

- au Plan Qualité Eau : nombreuses purges renforcées depuis 2006, entretien des réservoirs...
- aux fuites sur canalisation : 229
- aux fuites sur branchements : 124
- aux fuites sur compteurs : 211

Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé 365 jours, et le linéaire du réseau de desserte / 365 jours : **3.59 m³/jour/ km (3.48 m³/jour/ km en 2016)**

Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)

Ration entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé 365 jours, et le linéaire du réseau de desserte / 365 jours : **3.19 m³/jour/ km (3.09 m³/jour/ km en 2016)**

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Quotient de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau : **0.51 % (en hausse par rapport à 2016 : 0.46 %) - compte tenu de la réaffectation des dépenses en priorité sur la nouvelle usine de la Couronne et ainsi limiter l'évolution des tarifs)**

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identiques ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Le taux de renouvellement des canalisations de distribution est en baisse depuis 2013. La construction de la nouvelle usine de traitement d'eau potable de la Couronne au Creusot a nécessité la réaffectation d'une partie des crédits alloués au programme de renouvellement du réseau confié au délégataire. Par ailleurs des priorités telles que la construction d'un réservoir d'eau potable au Thiellay ou la rénovation des ouvrages d'eau brute du site industriel du Creusot n'ont pas permis la compensation « investissement réseau » au budget annexe de la Communauté.

Indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) (indicateur fourni par l'ARS 71)

Niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée : **80 % (stable : les captages sont protégés, par des mesures récentes pour le Nord, depuis plusieurs décennies pour la Sorme ; cela a conduit la Communauté à engager leur révision qui devrait être mise au point en 2018 et mis en œuvre en 2019).**

La Communauté Creusot Montceau disposant d'une **Commission Consultative des Services Publics Locaux**, des indicateurs supplémentaires sont requis (Décret n°2005-675 du 2 mai 2007).

Les collectivités concernées par la mise en place d'une CCSPL sont les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant une commune de 10 000 habitants. Les EPCI comprenant 20 000 à 50 000 habitants ont la possibilité d'instituer cette commission, s'ils le souhaitent.

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)

Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, divisé par le nombre total d'abonnés, multiplié par 1000 : **4 coupures / 1000 abonnés (2.22 en 2016).**

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service et taux de respect de ce délai (P152.1)

Délai maximal d'ouverture des branchements définis par le service (préciser l'unité): rétablissement de l'eau suite à un emménagement au plus tard le jour ouvré suivant l'appel.

Total demande d'abonnement : **3 973 en 2017 (3 969 Véolia Eau + 4 SAUR), 3 899 en 2016.**

Délai maximal d'ouverture fixé : un jour ouvré suivant l'appel ou plus tard à la convenance du client avec un remboursement de 10 000 litres d'eau en cas de non-respect du rendez-vous (charte clientèle Véolia Eau).

Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle : **évalué à 99.82 % pour Véolia Eau, 91.67 % pour SAUR.**

Durée d'extinction de la dette (CCSPL P153.2)

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

Encours total de la dette au 31 décembre 2017 :	10 526 110 €
Epargne brute annuelle 2017 :	1 985 010 €
Durée d'extinction de la dette :	10 526 110 / 1 985 010 € = 5.30 ans*

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (CCSPL P154.0)

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.

Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2016	2017
Taux d'impayés	1.36 %	1.53 % (249 564 €)

Taux de réclamations (CCSPL P155.1) : en baisse

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

	2016	2017
Nombre de réclamations à l'exploitant	8	1
Nombre de réclamations à la collectivité	2	3
Taux de réclamations global	0.22	0.09

1 réclamation reçues par Véolia Eau, aucune par SAUR en 2017.

7 réclamations ont été reçues à la Communauté : 3 concernant des demandes de remplacement de branchements en plomb, 3 concernant la qualité, 1 concernant une suppression d'abonnement. Seules les réclamations relatives au problème de qualité seront prises en considération.

167 demandes reçues à la COMMUNAUTE en 2017 pour 45 279 abonnés (160 dégrèvements, 3 courriers relatifs à la qualité, 4 demandes diverses).

Pour mémoire, 112 demandes reçues à la COMMUNAUTE en 2016 pour 45 007 abonnés (104 dégrèvements, 8 courriers relatifs au prix de l'eau, à la facturation, ou à la qualité).

En ce qui concerne les dégrèvements sur facture d'eau potable, la Communauté applique les dispositions de la Loi dite Warsmann en vigueur depuis le 27 septembre 2012.

Néanmoins, la Communauté, Véolia Eau et SAUR continuent d'appliquer la charte sociale établie en 2008 avec Véolia Eau et adoptée par SAUR au 1^{er} janvier 2014 pour le traitement des surconsommations d'eau potable n'entrant pas dans le cadre de la loi dite Warsmann.

Les principes communautaires sont les suivants :

En cas de surconsommation liée à une fuite d'eau après compteur, la facturation est limitée sous réserve que :

- L'abonné produise une facture de réparation de la fuite ou une attestation sur l'honneur,
- Il n'y ait pas faute ou négligence de sa part,
- Il n'ait pas déjà bénéficié d'un tel dégrèvement au cours des cinq dernières années,
- La fuite ait été difficilement décelable, plus souvent extérieure, l'eau s'évacuant directement en terre. A l'inverse les fuites dans le logement sont considérées comme facilement décelables.

La fuite est considérée comme étant le volume enregistré au compteur au-delà de la moyenne des trois dernières années de consommation habituelle du client.

Il est appliqué la règle suivante :

Part Véolia Eau et SAUR :

- Part eau potable : rabais commercial pour les volumes de fuite supérieurs à trois fois la consommation annuelle moyenne du client des trois dernières années. Ce rabais ne pouvant dépasser 50 % du volume de fuite.
- Part assainissement : dégrèvement sur le volume estimé de fuite

Part Communautaire :

- Part eau potable : rabais pour les volumes de fuite supérieurs à trois fois la consommation annuelle moyenne du client des trois dernières années. Ce rabais ne pouvant dépasser 50 % du volume de fuite.
- Part assainissement : dégrèvement sur le volume estimé de fuite

Pour l'année 2017, la Communauté a enregistré 160 demandes de dégrèvement (104 en 2016).

154 dossiers ont bénéficié d'un avis favorable (101 en 2016), dont 104 traités dans le cadre de la loi dite Warsmann (67 en 2016), soit 96.3 % des demandes.

Le volume total de dégrèvement est de 85 240 m³ soit 1.7 % du volume d'eau potable vendu en 2017 (84 255 m³ en 2016).

Le montant total dégrèvé est de 250 233.35 € TTC (271 430.22 € TTC en 2016) dont :

Parts Communauté :	63 005.56 € TTC
Parts Véolia Eau / SAUR :	155 157.17 € TTC
Parts organismes publics correspondante :	32 070.62 € TTC

6) Financement des investissements

Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités pour le financement de ces travaux

Bilan des principaux investissements 2017 en renouvellement, extension de réseau et Schéma Directeur.

Objectif principal : amélioration de la protection des ressources et de la qualité de l'eau.

Ressources en eau	Dépense 2017 (€ T.T.C.)	Engagé 2017 à réaliser 2018 (€ T.T.C.)
Lac de la Sorme	118 155.12	155 833.38
Protection des réserves Nord	0	0
Réserves eau brute	132 337.03	39 100.22

Renouvellement de réseau eau brute	Dépense 2017 (€ T.T.C.)	Engagé 2017 à réaliser 2018 (€ T.T.C.)
Adductions eau brute	39 703.84	4 851.07
Rénovation canalisations et ouvrages eau brute site industriel Creusot	0	10 050.00

Rénovation usines et renouvellement de réseau eau potable	Dépense 2017 (€ T.T.C.)	Engagé 2017 à réaliser 2018 (€ T.T.C.)
Travaux divers	1 214 889.42	238 787.92
Mise aux normes usine eau potable	60 908.86	15 619.77
Réservoirs d'eau potable	17 855.40	10 294.80
Renouvellement de réseaux Crédits FRR <u>Véolia Eau</u>	1 249 364.46	0
Réhabilitation de réseau Crédits <u>Véolia Eau</u>	231 120.00	0
Renouvellement de branchements Véolia Eau	839 995.20	0

Extension de réseau eau potable	Dépense 2017 (€ T.T.C.)	Engagé 2017 à réaliser 2018 (€ T.T.C.)
Travaux	148 477.16	95 038.08

418 448 € de subventions ont été touchées en 2017 pour le financement de ces actions d'investissement.

Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs :

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	10 950 373	10 526 110
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	719 239	693 566
dont en intérêts	334 631	264 379
dont en capital	384 608	429 187

Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

	2016	2017
Montant des amortissements	997 622	1 000 000
Montant des amortissements des subventions	330 918	360 000

7) Faits marquants et perspectives :

Extension territoriale :

- Mise en œuvre de l'intégration de 7 communes au 1/1/2017 : Essertenne, Perreuil, Morey, Mary, Mont Saint Vincent, Saint Micaud, Saint Romain sous Gourdon

Captages :

- Poursuite du plan de mandat « protection de la ressource SORME » : suite à la présentation du projet de nouveaux périmètres de protection fin 2016, poursuite de la mise au point du projet (arrêté, indemnisations propriétaires et exploitants, aménagements, etc.)
- Mises aux normes « continuité écologique » de l'ancien captage des Naudiots

Barrages :

- 3^{ème} tranche de sécurisation des ouvrages pour l'exploitant et le public
- Renforcement observatoire du barrage Sorme
- Définition du programme de mises aux normes du barrage St Sernin et choix du maître d'oeuvre

Réseaux d'alimentation en eau brute :

- Expertises de la qualité des réseaux et des quantités (transits et fuites)

Usine d'eau potable :

- Démolition de l'ancienne usine de la Marolle.

Distribution d'eau potable :

- Le plan d'amélioration du rendement du réseau est mis en œuvre : mise en place de la majeure partie des nouveaux compteurs de sectorisation
- 9,2 km de réseau rénovés (6,5 km en 2016), 2,5 km de réseaux créés (1,5 km en 2016 : Mach 2, Le Clos de la Poste, etc.)
- Qualité eau : 100 % conforme (bactériologique, physico-chimique)
- Organisation du déménagement des antennes téléphoniques des réservoirs d'eau potable (Ciry-le-Noble et Perrecy-les-Forges)

Défense incendie : 750 ouvrages contrôlés, 23 ouvrages remplacés (12 en 2016).

Mise en œuvre du plan de mandat 2015-2020 dont le débat sur les nouveaux services en 2018 (après l'échéance du contrat d'affermage Véolia) :

- Poursuite de la réalisation du Plan pluriannuel d'investissements (PPI),
- Signature et mise en œuvre du contrat de régie intéressée pour les services eau brute et eau potable à partir de 2018 : exploitation et facturation
- Organisation du nouveau service à partir du 1^{er} janvier 2018

Présentation du programme annuel de travaux adopté par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

EAU POTABLE – Budget primitif 2017 INVESTISSEMENT (hors report)	
Opération	Inscription budgétaire (€ TTC)
	2017
Plan Qualité Eau / Schéma Directeur Eau potable CCM	2 581 000
Ressources	582 000
Protection de la Sorme	254 000
Protection des ressources nord	28 000
Rénovation captage eau brute	300 000
Usines d'eau potable	200 000
Distribution d'eau potable :	
Rénovation	
CCM :	1 799 000
Rénovation / restructuration réseau (CCM)	1 500 000
Rénovation des réservoirs d'eau potable	284 000
Etudes / diagnostics	15 000
Déléataire :	1 319 000
<i>Réhabilitation de réseau (déléataire)</i>	<i>161 000</i>
<i>Rénovation de réseau (déléataire)</i>	<i>1 158 000</i>
Développement du territoire	745 000
Développement du territoire - extension de réseau eau potable	560 000
Développement urbain (lotissements)	200 000
Développement économique	310 000
Extension de réseau constructions neuves	50 000
Développement du territoire - Distribution d'eau brute	185 000
Rénovation de réseau et ouvrages	185 000
Total Budget annexe EAU COMMUNAUTÉ	3 326 000
Total Budget annexe EAU COMMUNAUTÉ + investissements déléataire	4 645 000

8) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles :

	2016	2017
Nombre d'abandon de créance à caractère social	156	96
Montant des abandons de créance ou versement à un fonds de solidarité	13 561	18 200

Nota : ces montants comprennent également la partie assainissement collectif.

Depuis 2008, une charte spécifique est mise en œuvre entre la Communauté et Véolia Eau pour améliorer en lien avec les communes l'assistance apportée aux usagers les plus démunis : 250 dossiers ont été aidés en 2017 par le fonds de solidarité géré par le Conseil Général : Véolia a participé à hauteur de 18 200 € (29 % du montant total des aides octroyées de 61 433.17 €).

Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT

Sans objet.

9) Note liminaire sur le prix global des services publics de l'eau et de l'assainissement

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120 m³ :

		FACTURE TYPE : 120 m ³		
		SIMULATION		
		Volume :	120	m ³
Avec assainissement collectif	m ³	Prix unitaire	Prix facturés décembre 2017	
Production et distribution de l'eau				
Rétribution du délégataire				
(charges liées à la distribution de l'eau potable)				
Abonnement annuel (cpt DN 15 sans radio releve)				58,84
Consommation de 0 à 10 m ³	10	1,5542		15,54
Consommation de 11 à 30 m ³	20	0,5153		10,31
Consommation de 31 à 70 m ³	40	1,5542		62,17
Consommation de 71 à 120 m ³	50	1,6580		82,90
Consommation de 121 à 500 m ³	0	1,7100		0,00
Consommation de 501 à 1000 m ³	0	1,6580		0,00
Consommation > 1000 m ³	0	1,6061		0,00
Redevance à la Collectivité				
(amortissement et investissement)				
Abonnement annuel (cpt DN 15 sans radio releve)				13,00
Consommation de 0 à 10 m ³	10	0,3042		3,04
Consommation de 11 à 30 m ³	20	0,3042		6,08
Consommation de 31 à 70 m ³	40	0,3042		12,17
Consommation de 71 à 120 m ³	50	0,6542		32,71
Consommation de 121 à 500 m ³	0	0,8292		0,00
Consommation de 501 à 1000 m ³	0	0,6542		0,00
Consommation > 1000 m ³	0	0,4792		0,00
Sous-total HT "eau"				296,76
Collecte et traitement des eaux usées				
(Charges liées à la dépollution des eaux usées)				
Rétribution du délégataire				
Abonnement annuel				20,86
Consommation	120	0,9568		114,82
Redevance à la Collectivité				
(amortissement et investissement)				
Abonnement annuel				7,00
Consommation	120	0,3881		46,57
Sous-total HT "assainissement"				189,25
Organismes publics et T.V.A.				
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	120	0,0550		6,60
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,3000		36,00
Modernisation du réseau de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,1800		21,60
TVA 5,5 % sur eau et 10 % sur asst				39,75
Sous-total "Taxes et organismes"				103,95
Total TTC de la facture (€)				
TOTAL TTC DE LA FACTURE				589,96
TTC pour 1 m³				4,92
TTC pour 1 m³ sans abonnement				4,03



FACTURE TYPE : 120 m3

SIMULATION

Volume : 120 m3

Avec assainissement non collectif	m3	Prix unitaire	Prix facturés décembre 2017
--	-----------	----------------------	------------------------------------

Production et distribution de l'eau

Rétribution du délégataire (charges liées à la distribution de l'eau potable)			
Abonnement annuel (cpt DN 15 sans radio releve)			58,84
Consommation de 0 à 10 m3	10	1,5542	15,54
Consommation de 11 à 30 m3	20	0,5153	10,31
Consommation de 31 à 70 m3	40	1,5542	62,17
Consommation de 71 à 120 m4	50	1,6580	82,90
Consommation de 121 à 500 m4	0	1,7100	0,00
Consommation de 501 à 1000 m4	0	1,6580	0,00
Consommation > 1000 m3	0	1,6061	0,00
Redevance à la Collectivité (amortissement et investissement)			
Abonnement annuel (cpt DN 15 sans radio releve)			13,00
Consommation de 0 à 10 m3	10	0,3042	3,04
Consommation de 11 à 30 m3	20	0,3042	6,08
Consommation de 31 à 70 m3	40	0,3042	12,17
Consommation de 71 à 120 m4	50	0,6542	32,71
Consommation de 121 à 500 m4	0	0,8292	0,00
Consommation de 501 à 1000 m4	0	0,6542	0,00
Consommation > 1000 m3	0	0,4792	0,00
Sous-total HT "eau"			296,76

**Collecte et traitement des eaux usées
(Charges liées à la dépollution des eaux usées)**

Rétribution du délégataire			
Abonnement annuel			18,44
Redevance à la Collectivité (amortissement et investissement)			
Abonnement annuel			15,11
Sous-total HT "assainissement"			33,55

Organismes publics et T.V.A.

Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	120	0,0550	6,60
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,3000	36,00
Modernisation du réseau de collecte (Agence de l'Eau)			
TVA 5,5 % sur eau et 10 % sur asst			22,02
Sous-total "Taxes et organismes"			64,62

Total TTC de la facture (€)

TOTAL TTC DE LA FACTURE			394,93
TTC pour 1 m3			3,29
TTC pour 1 m3 sans abonnement			2,67

10) Annexes

Conventions de vente et d'achat d'eau

Lien contractuel	Sens	Usage	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée/Echéance [an]
Convention	Import-export	Permanent	SMEMAC	170 000 imports/an (estimés)	01/01/2014	12/11/2017
Convention	Import	Permanent	Syndicat des eaux de l'Arconce	20 m3 import/an estimés	14 et 15/12/1982	Echéance : celle de l'affermage : nov 2017
convention	import	Permanent	Syndicat des eaux de l'Arconce	200 m3 import/j Généralard et Ciry	Janvier 2016	15 ans
Convention	Import	Permanent	Syndicat Guye et Dheune	3 000 m3/an Estimés pour la commune de Saint Julien / Dheune	01/01/2014	31/12/2016
Convention	Import	Permanent	Syndicat Guye	mini 80 000 m3 / an pour Marigny et Gourdon Ou 40 000 m3 / an alimentation partielle de Gourdon et totale de Marigny ou 100 000 m3 / an maxi	01/01/2014	21/12/2022
Convention	Export	Permanent	Commune de Palinges	Fourniture d'eau par la Communauté aux abonnés du hameau du Minerai (Palinges)	27/11/2013	Elle prend effet au 1er janvier 2014 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction . Elle annule la précédente convention du 18 septembre 2009

Lien contractuel	Sens	Usage	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Convention	Export	Permanent	Saint Eugène	Alimentation Praye, Grandes Bruyères, Forest, les Loges Alimentation les Reuches, Mont chien, le Crot Monial / le Chazeau, la Folie, le Champ Chanoux, la Grange, le Bois Feilloux, les Roquelins, Glorienne Raccordement au réseau de distribution Communauté	19/04/1983 Avenant n°1 11/12/1985	illimitée
Convention	Export	Permanent	Saint Eugène	Alimentation les Crots, Chazelot Raccordement au réseau de distribution Communauté	04/01/1985	illimitée
Convention	Import	Permanent	Commune de Broye	Fourniture d'eau à la Communauté Transfert à la Communauté dans le cadre de l'intégration au 1 ^{er} janvier 2014 de St Symphorien de Marmagne	04/12/2000	illimitée
Convention	Export	Permanent	Uchon	Export de 8 500 m ³ / an Transfert à la Communauté dans le cadre de l'intégration au 1 ^{er} janvier 2014 de St Symphorien de Marmagne	13/04/2016	5 ans

Répartition des abonnés par commune

BLANZY	2016	2017	N/N-1
Nombre d'habitants desservis (estimation)	6 718	6 658	-0.9 %
Nombre d'abonnés (clients)	3 018	3 043	0.8 %
Volume vendu (m3)	255 800	397 348	55.3 %
CHARMOY	2016	2017	N/N-1
Nombre d'habitants desservis (estimation)	268	263	-1.9 %
Nombre d'abonnés (clients)	176	180	2.3 %
Volume vendu (m3)	18 920	23 678	25.1 %
CIRY LE NOBLE	2016	2017	N/N-1
Nombre d'habitants desservis (estimation)	2 251	2 202	-2.2 %
Nombre d'abonnés (clients)	1 248	1 227	-1.7 %
Volume vendu (m3)	103 627	150 647	45.4 %
ECUISSES	2016	2017	N/N-1
Nombre d'habitants desservis (estimation)	1 743	1 707	-2.1 %
Nombre d'abonnés (clients)	860	857	-0.3 %
Volume vendu (m3)	72 424	89 572	23.7 %
GENELARD	2016	2017	N/N-1
Nombre d'habitants desservis (estimation)	1 432	1 410	-1.5 %
Nombre d'abonnés (clients)	833	836	0.4 %
Volume vendu (m3)	73 494	94 575	28.7 %
LE BREUIL	2016	2017	N/N-1
Nombre d'habitants desservis (estimation)	3 695	3 675	-0.5 %
Nombre d'abonnés (clients)	1 698	1 715	1.0 %
Volume vendu (m3)	206 288	257 240	24.7 %
LE CREUSOT	2016	2017	N/N-1
Nombre d'habitants desservis (estimation)	22 738	22 418	-1.4 %
Nombre d'abonnés (clients)	10 444	10 447	0.0 %
Volume vendu (m3)	1 069 489	1 430 316	33.7 %
LES BIZOTS	2016	2017	N/N-1
Nombre d'habitants desservis (estimation)	487	484	-0.6 %
Nombre d'abonnés (clients)	241	241	0.0 %
Volume vendu (m3)	27 188	35 523	30.7 %
MARMAGNE	2016	2017	N/N-1
Nombre d'habitants desservis (estimation)	1 277	1 272	-0.4 %
Nombre d'abonnés (clients)	661	667	0.9 %
Volume vendu (m3)	49 081	55 739	13.6 %
MONTCEAU LES MINES	2016	2017	N/N-1
Nombre d'habitants desservis (estimation)	19 482	19 412	-0.4 %
Nombre d'abonnés (clients)	9 081	9 085	0.0 %
Volume vendu (m3)	839 917	1 052 848	25.4 %
MONTCENIS	2016	2017	N/N-1
Nombre d'habitants desservis (estimation)	2 266	2 256	-0.4 %
Nombre d'abonnés (clients)	1 077	1 077	0.0 %
Volume vendu (m3)	83 992	119 531	42.3 %
MONTCHANIN	2016	2017	N/N-1
Nombre d'habitants desservis (estimation)	5 322	5 327	0.1 %
Nombre d'abonnés (clients)	2 585	2 602	0.7 %
Volume vendu (m3)	218 122	294 328	34.9 %

MOREY	2016	2017	N/N-1
Nombre d'habitants desservis (estimation)	-	216	-
Nombre d'abonnés (clients)	-	108	-
Volume vendu (m3)	-	13 458	-
PERRECY LES FORGES	2016	2017	N/N-1
Nombre d'habitants desservis (estimation)	1 728	1 707	-1.2 %
Nombre d'abonnés (clients)	867	868	0.1 %
Volume vendu (m3)	74 538	85 475	14.7 %
ST BERAÏN/SANVIGNES	2016	2017	N/N-1
Nombre d'habitants desservis (estimation)	1 089	1 102	1.2 %
Nombre d'abonnés (clients)	530	495	-6.6 %
Volume vendu (m3)	59 301	84 535	43.6 %
SAINT-EUSEBE	2016	2017	N/N-1
Nombre d'habitants desservis (estimation)	1 168	1 181	1.1 %
Nombre d'abonnés (clients)	552	547	-0.9 %
Volume vendu (m3)	55 621	83 818	50.7 %
SAINT FIRMIN	2016	2017	N/N-1
Nombre d'habitants desservis (estimation)	850	871	2.5 %
Nombre d'abonnés (clients)	389	388	-0.3 %
Volume vendu (m3)	32 814	36 914	12.5 %
SAINT JULIEN SUR DHEUNE	2016	2017	N/N-1
Nombre d'habitants desservis (estimation)	247	245	-0.8 %
Nombre d'abonnés (clients)	109	111	1.8 %
Volume vendu (m3)	10 024	10 696	6.7 %
SAINT-SERNIN LAURENT D'ANDENAY	2016	2017	N/N-1
Nombre d'habitants desservis (estimation)	1 069	1 058	-1.0 %
Nombre d'abonnés (clients)	470	470	0.0 %
Volume vendu (m3)	37 392	45 464	21.6 %
SAINT MICAUD	2016	2017	N/N-1
Nombre d'habitants desservis (estimation)	-	282	-
Nombre d'abonnés (clients)	-	130	-
Volume vendu (m3)	-	21 390	-
SAINT PIERRE DE VARENNES	2016	2017	N/N-1
Nombre d'habitants desservis (estimation)	870	867	-0.3 %
Nombre d'abonnés (clients)	427	435	1.9 %
Volume vendu (m3)	41 971	47 415	13.0 %
SAINT-SERNIN DU BOIS	2016	2017	N/N-1
Nombre d'habitants desservis (estimation)	1 897	1 909	0.6 %
Nombre d'abonnés (clients)	918	912	-0.7 %
Volume vendu (m3)	64 128	81 564	27.2 %
SAINT SYMPHORIEN DE MARMAGNE	2016	2017	N/N-1
Nombre d'habitants desservis (estimation)	859	852	-0.8 %
Nombre d'abonnés (clients)	444	441	-0.7 %
Volume vendu (m3)	29 919	38 167	27.6 %

SAINT-VALLIER	2016	2017	N/N-1
Nombre d'habitants desservis (estimation)	9 035	8 988	-0.5 %
Nombre d'abonnés (clients)	4 353	4 398	1.0 %
Volume vendu (m3)	379 925	541 318	42.5 %
SANVIGNES-LES-MINES	2016	2017	N/N-1
Nombre d'habitants desservis (estimation)	4 573	4 578	0.1 %
Nombre d'abonnés (clients)	2 182	2 193	0.5 %
Volume vendu (m3)	190 973	261 278	36.8 %
TORCY	2016	2017	N/N-1
Nombre d'habitants desservis (estimation)	3 154	3 099	-1.7 %
Nombre d'abonnés (clients)	1 312	1 265	-3.6 %
Volume vendu (m3)	151 816	174 162	14.7 %
GOURDON	2015	2017	N/N-1
Nombre d'habitants desservis (estimation)	958	958	-
Nombre d'abonnés (clients)	467	470	0.6 %
Volume vendu (m3)	45 110	52 845	17.1 %
MARIGNY	2016	2017	N/N-1
Nombre d'habitants desservis (estimation)	151	151	-
Nombre d'abonnés (clients)	87	88	1.1 %
Volume vendu (m3)	11 750	14 219	21 %
AUTRES	2016	2017	N/N-1
Nombre d'abonnés (clients)	-	7	-
Volume vendu (m3)	741	14 763	1 892.3 %

Dans ces tableaux, les volumes vendus de chaque commune englobent les 3 facturations émises durant l'année 2017 et représentent plus de 12 mois de consommation.

L'évolution des variations est donc donnée à titre indicatif et non à titre de comparaison.

Contrôle sanitaire – Bilan détaillé, et synthèses par zones de distribution

**BILAN DES ANALYSES NON CONFORMES
REALISE PAR VEOLIA EAU
(OFF = contrôles ARS, SYS = auto-contrôle délégataire)**

BILAN DES ANALYSES NON CONFORMES

Unité de gestion		N° Contrat	Contrat	Entité réseau		
Territoire Saône et Loire		B7120	C.U.C.M. (eau)	PC-ALIMENTATION USINE COURONNE		
Dates	Programme	No du Prélèvement	Paramètre	Valeur du résultat	Norme nationale	Norme locale
11/07/2017	SYS	0305-710937	Conductivité à 25°C in situ	87 µS/cm	<=1100	

BILAN DES ANALYSES NON CONFORMES

Unité de gestion		N° Contrat	Contrat	Entité réseau		
Territoire Saône et Loire		B7120	C.U.C.M. (eau)	UP-USINE DE LA COURONNE		
Dates	Programme	No du Prélèvement	Paramètre	Valeur du résultat	Norme nationale	Norme locale
05/01/2017	OFF	0305-692627	Equ.Calco (0;1;2;3;4)	3 Qualitatif	[1,2]	
14/03/2017	OFF	0305-703321	Equ.Calco (0;1;2;3;4)	4 Qualitatif	[1,2]	
05/09/2017	OFF	0305-725254	Carbone Organique Total	2,2 mg/l C	<=2	
26/09/2017	SYS	0305-710989	Carbone Organique Total	2,01 mg/l C	<=2	
24/10/2017	SYS	0305-721266	Carbone Organique Total	2,36 mg/l C	<=2	
17/11/2017	OFF	0305-736244	Equ.Calco (0;1;2;3;4)	4 Qualitatif	[1,2]	
17/11/2017	OFF	0305-736244	Carbone Organique Total	2,5 mg/l C	<=2	
28/11/2017	SYS	0305-721267	Carbone Organique Total	2,02 mg/l C	<=2	

BILAN DES ANALYSES NON CONFORMES

Unité de gestion		N° Contrat	Contrat	Entité réseau		
Territoire Saône et Loire		B7120	C.U.C.M. (eau)	UP-USINE DE LA SORME		
Dates	Programme	No du Prélèvement	Paramètre	Valeur du résultat	Norme nationale	Norme locale
20/01/2017	OFF	0305-692628	Carbone Organique Total	2,2 mg/l C	<=2	
31/01/2017	SYS	0305-681278	Carbone Organique Total	2,58 mg/l C	<=2	
27/02/2017	OFF	0305-698750	Equ.Calco (0;1;2;3;4)	4 Qualitatif	[1,2]	
28/02/2017	SYS	0305-685717	Carbone Organique Total	2,09 mg/l C	<=2	
13/04/2017	OFF	0305-705669	Equ.Calco (0;1;2;3;4)	3 Qualitatif	[1,2]	
02/06/2017	OFF	0305-720473	Equ.Calco (0;1;2;3;4)	4 Qualitatif	[1,2]	
26/09/2017	SYS	0305-710970	Entérovirus Eau Potable	3 n/10l	<=0	
02/10/2017	OFF	0305-730823	Equ.Calco (0;1;2;3;4)	3 Qualitatif	[1,2]	
21/12/2017	OFF	0305-741177	Equ.Calco (0;1;2;3;4)	4 Qualitatif	[1,2]	

BILAN DES ANALYSES NON CONFORMES

Unité de gestion		N° Contrat	Contrat		Entité réseau	
Territoire Saône et Loire		B7120	C.U.C.M. (eau)		ZD-Achat d' eau Charmoy	
Dates	Programme	No du Prélèvement	Paramètre	Valeur du résultat	Norme nationale	Norme locale
05/12/2017	SYS	0305-721566	Carbone Organique Total	2,93 mg/l C	<=2	

BILAN DES ANALYSES NON CONFORMES

Unité de gestion		N° Contrat	Contrat		Entité réseau	
Territoire Saône et Loire		B7120	C.U.C.M. (eau)		ZD-BRANDON	
Dates	Programme	No du Prélèvement	Paramètre	Valeur du résultat	Norme nationale	Norme locale
08/08/2017	SYS	0305-711031	Conductivité à 25°C	112 µS/cm	[200,1100]	

BILAN DES ANALYSES NON CONFORMES

Unité de gestion		N° Contrat	Contrat		Entité réseau	
Territoire Saône et Loire		B7120	C.U.C.M. (eau)		ZD-COURONNE	
Dates	Programme	No du Prélèvement	Paramètre	Valeur du résultat	Norme nationale	Norme locale
27/07/2017	OFF	0305-720824	Température de l'eau	25,4 °C	<=25	

BILAN DES ANALYSES NON CONFORMES

Unité de gestion		N° Contrat	Contrat		Entité réseau	
Territoire Saône et Loire		B7120	C.U.C.M. (eau)		ZD-MAROLLE	
Dates	Programme	No du Prélèvement	Paramètre	Valeur du résultat	Norme nationale	Norme locale
21/11/2017	SYS	0305-721606	Bact et spores sulfito-rédu	1 n/100ml	<=0	
30/10/2017	SYS	0305-721584	Bact et spores sulfito-rédu	1 n/100ml	<=0	

BILAN DES ANALYSES NON CONFORMES

Unité de gestion		N° Contrat	Contrat		Entité réseau	
Territoire Saône et Loire		B7120	C.U.C.M. (eau)		ZD-MELANGE COURONNE-MAROLLE	
Dates	Programme	No du Prélèvement	Paramètre	Valeur du résultat	Norme nationale	Norme locale
28/11/2017	OFF	0305-736246	Fer total	300 µg/l	<=200	

BILAN DES ANALYSES NON CONFORMES

Unité de gestion		N° Contrat	Contrat		Entité réseau	
Territoire Saône et Loire		B7120	C.U.C.M. (eau)		ZD-SANVIGNES	
Dates	Programme	No du Prélèvement	Paramètre	Valeur du résultat	Norme nationale	Norme locale
29/06/2017	OFF	0305-720516	Température de l'eau	25,9 °C	<=25	
17/10/2017	SYS	0305-721564	Conductivité à 25°C	125 µS/cm	[200,1100]	

**BILAN DES ANALYSES NON CONFORMES
REALISEES PAR SAUR**

Unité de gestion		N° Contrat	Contrat		Entité réseau	
SAUR		C.U.C.M. (eau)		Réseau de Gourdon	
Dates	Programme	No du Prélèvement	Paramètre	Valeur du résultat	Norme nationale	Norme locale
-	-	-	RAS	-	-	-